



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 02 FÉVRIER 2023

**OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION  
DE L'HABITAT – VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) –  
APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE ET LA REGION**

L'an deux mille vingt-trois et le deux Février à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé  
à la salle des fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX–SAINT-AUBAN.**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – Mme FALAIX Evelyne – M. ROVIRA Marc –  
M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – M. RISSO Gilbert – M. DALCANT Jacques –  
Mme TOUMANI Soréa – M. FAYET Stéphane – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ  
Antoine – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smail – Mme ORSINI Chantal – M. DELAHAYE  
Guy – Mme PIOZIN Patricia.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc  
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme OBELISCO Francine  
M. DI GIOVANNI Alexandre a donné procuration à M. FAYET Stéphane  
Mme SZAFRANSKI Nathalie a donné procuration à M. HERNANDEZ Antoine

**ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme UGHETTO Wendy – Mme AYMES Patricia – Mme GIACHINO Lisa.



***M. ROVIRA MARC A ETE DESIGNÉ SECRÉTAIRE DE SÉANCE.***

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 02 Février 2023.  
Délibération N° DM\_20230202N008

**OBJET : MISE EN ŒUVRE D'UNE OPÉRATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT –  
VOLET RENOUVELLEMENT URBAIN (OPAH-RU) – APPROBATION DE LA CONVENTION FINANCIERE ENTRE LA COMMUNE  
ET LA REGION**

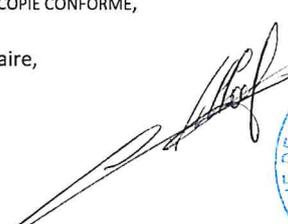
Dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération programmée de l'habitat, OPAH-RU, la Région s'engage dans la limite de l'enveloppe financière définie à financer les projets suivant les conditions du cadre d'intervention "Mise en œuvre du volet transition énergétique dans l'habitat".

Le montant des enveloppes prévisionnelles consacrées par la Région Provence – Alpes – Côte d'Azur à l'opération OPAH-RU 2023-2027 de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN est de 216.500 €, montant qui représente 50 % de la part de la Collectivité, maître d'ouvrage du dispositif en fonction des critères énoncés dans la convention OPAH-RU.

La commune de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN effectuera l'avance des aides régionales auprès des propriétaires concernés. Une convention de financement bilatérale détermine les modalités de remboursement par la Région des avances faites par la Commune.

**OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :**

- ✓ **APPROUVE** les termes de la convention de financement bilatérale jointe en annexe,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et toutes pièces y afférentes.

<p>AFFICHEE LE : .....</p> <p>RETIREE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 8.5</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE HUIT FEVRIER DEUX MILLE VINGT-TROIS. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
--	--